



Communiqué de presse

Date: 9 mai 2022

Surveillance du marché 2021

Un appareil électrique sur neuf présente des défauts

Parmi le matériel électrique contrôlé par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI en 2021, 11% présentait des défauts. 117 interdictions de vente ont dû être prononcées. En outre, 9 rappels et alertes de sécurité concernant des appareils électriques ont été publiés.

La surveillance du marché par l'ESTI est effectuée dans toute la Suisse conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26). Les appareils électriques à usage domestique ainsi que ceux destinés aux bureaux, aux entreprises d'artisanat et à l'industrie font l'objet de contrôles par pointage portant sur leur conformité et leur sécurité.

1478 produits ont été répertoriés sur Internet et lors de contrôles chez les grands distributeurs et sur des marchés spécialisés afin d'être contrôlés. D'autres contrôles ont été réalisés directement auprès des fabricants, lors de contrôles de vérification et à la suite d'annonces reçues de la part de particuliers ou de spécialistes du domaine électrique.



Au total, 163 produits présentaient des défauts formels ou techniques, soit 11% de tous le matériel électrique contrôlé. Dans 106 cas, il s'agissait de défauts concernant la sécurité pouvant entraîner des risques de décharges électriques, de brûlures, de formation de fumée ou d'incendie.

S'il existe un danger pour l'utilisateur ou si les preuves de conformité font défaut, l'ESTI peut interdire la mise à disposition sur le marché d'un produit. Au cours de l'année de référence, 117 interdictions de vente ont été prononcées pour les raisons susmentionnées. Des contrôles ciblés ont révélé qu'il s'agissait de différents types d'appareils ménagers et de bureau, de chargeurs, de banques d'alimentation et de batteries rechargeables, ainsi que des appareils spéciaux de désinfection de l'air et des surfaces. Divers produits destinés à un usage professionnel en zones à risque d'explosion (zones ATEX) dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat ont été interdits. De plus, de nombreux produits électriques équipés de fiches étrangères non conformes ont à nouveau été concernés par une interdiction de vente.

La remise d'appareils électriques équipés de fiches étrangères (notamment fiches Schuko) est en principe interdite en Suisse car des parties conductrices risquent d'être touchées au moment où l'on essaie d'introduire la fiche dans la prise ou lors de fausses manipulations de la fiche. En outre, de telles fiches peuvent subir une surcharge en cours d'utilisation et déclencher ainsi un incendie. Il est recommandé aux consommatrices et aux consommateurs de refuser ces appareils au point de vente et d'en informer l'ESTI au moyen du formulaire de contact disponible à l'adresse www.esti.admin.ch.

Avis aux consommatrices et aux consommateurs: prudence lors de l'achat privé d'appareils électriques étonnamment bon marché sur des plateformes en ligne (boutiques en ligne) sans adresse suisse joignable de l'exploitant. Les appareils proposés sont souvent des imitations contrôlées de manière lacunaire, qui sont ou peuvent devenir dangereux en cas d'utilisation prolongée, en raison de leurs composants électriques de moindre qualité et d'une conception rudimentaire. Ces problèmes sont souvent difficiles voire impossibles à déceler à l'œil nu pour les consommatrices et consommateurs.

Dans 40 cas, les acteurs économiques en Suisse ont eux-mêmes retiré du marché les produits défectueux, en collaboration avec l'ESTI. Dans 9 cas, ces rappels ou alertes de sécurité ont par ailleurs été publiés sur les canaux de communication du Bureau fédéral de la consommation BFC à l'adresse www.konsum.admin.ch ou www.recallswiss.admin.ch. Il s'agissait de climatiseurs, de banques d'alimentation, de chargeurs USB, de boîtiers de charge portatifs, de désinfecteurs UV-C et de chargeurs sans fil pour smartphones.

Lors de l'achat d'un appareil électrique, les consommateurs et consommatrices devraient s'assurer que l'appareil est équipé d'une prise électrique suisse conforme, que le service client est compétent et joignable, que le mode d'emploi est compréhensible et le cas échéant qu'un label de contrôle est apposé sur l'appareil. Le signe de sécurité  de l'ESTI, qui est facultatif, est un label de contrôle suisse reconnu. La liste des appareils certifiés par le signe de sécurité  est publiée à l'adresse www.esti.admin.ch. Les appareils munis de labels de contrôle reconnus répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une valeur ajoutée pour les consommateurs.

Adresse pour informations complémentaires:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Renseignements: 058 595 18 31, Peter Fluri
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch



Signe de sécurité

Annexe:

Surveillance du marché 2021 (diagrammes du matériel contrôlé, matériel défectueux)

Surveillance du marché 2021 – Matériel électrique à basse tension selon l'OMBT

